



## **Projet de création de l'AFA de Crolles Compte rendu du Comité de Pilotage du 6 novembre 2015**

### **Etaient présents :**

Marc Pelloux-Prayer ; Marie Noëlle Jacquemond ; Clément Caix ; Fabienne Garderet ; Bernard Sestier ; Arlette Gelin ; Schmidt Michèle ; Jean Paul Cuchet ; Christian Gay ; Nelly Gros ; Violène Salem ; Yann Aurensan ; Hervé Weisbrod.

**Excusés :** Clément Drevet; Jean Philippe Pages.

### **A l'ordre du jour :**

- 1/ Lien du projet d'AFA avec les projets au niveau du territoire de la communauté de commune du Grésivaudan
- 2 / Validation du compte rendu du comité de pilotage du 1 octobre 2015
- 3/ Travail sur les statuts de l'AFA , ainsi que sur le projet de règlement intérieur
- 4/ Organisation du prochain comité de pilotage
- 5/ Questions diverses

1/ Lien du projet d'AFA avec les projets au niveau du territoire de la communauté de commune du Grésivaudan

Intervention de Violène Salem, chef de projet agriculture à la direction économie de commune du Grésivaudan.

La communauté de commune travaille sur 2 axes principaux :

- 1) Répondre à la demande des consommateurs au travers notamment du développement des circuits courts
- 2) Maintenir des agricultures diversifiées, durables, performantes

Les actions de cet axe visent à :

- Pérenniser les exploitations en favorisant leur transmission et l'installation des jeunes agriculteurs. Ainsi le comité local à l'installation (CLI), est une instance composée d'élus et d'agriculteurs, d'associations (Terre de Liens, Alliance) mobilisé pour travailler ensemble sur la veille foncière, l'accompagnement des cédants et l'accueil des porteurs de projet.
- Préserver le foncier agricole :

Dans ce cadre, la demande de foncier étant très importante dans le Grésivaudan, la communauté de commune a décidé d'entamer un travail de repérage des gisements possibles de foncier agricole sur le territoire. Il s'agit de repérer les potentiels, surtout dans des secteurs de déprise agricole. Par la suite des outils peuvent être mis en place pour

favoriser l'exploitation de ces gisements :

- la procédure de récupération des biens vacants sans maître,
- la création d'AFP et d'AFA

Le travail en cours sur Crolles est donc précurseur dans le domaine. Il est à ce titre suivi de près par la communauté de commune.

## **2/ Validation du compte rendu du comité de pilotage du 1/10/2015**

Le compte rendu est validé à l'unanimité

## **3/ Travail sur les statuts de l'AFA**

Rappel : le comité de pilotage travaille sur des projets de statuts, susceptibles d'être modifiés lors de l'assemblée générale constitutive, au vu des remarques émises par les propriétaires lors de l'enquête publique.

Le principal travail de cette réunion a consisté à définir le nombre de voix détenues par chaque compte propriétaire.

Le comité a recherché un mode de calcul qui permette de concilier plusieurs objectifs :

- avoir un nombre de voix variable en fonction de la surface de terrain;
- permettre aux petits propriétaires d'être représentés ;
- éviter qu'un seul propriétaire ou nombre très réduit de propriétaire dispose de la majorité

2 propositions ont été formulées au comité de pilotage.

- Proposition de Mr Clément Caix : consistant à attribuer un nombre de voix en fonction des tranches de surface possédée. Ex : de 0 à 1000 m<sup>2</sup>= 1 voix ; de 1000 à 5000 m<sup>2</sup> = 2 voix, etc.
- Proposition de Mr Frédéric Lançon : sur le principe des « tentièmes », visant à pondérer le nombre de voix de l'ensemble des propriétaires par la formule :

S= surface totale

N = nombre de propriétaires

nombre de voix =  $1 + (N - 1/S) \times \text{surface}$ .

A la majorité, c'est la deuxième solution qui a été retenue.

*Remarque : la formule retenue, si elle permet de moduler l'importance des plus « gros » propriétaires au profit des « petits », présente, après réflexion, deux inconvénients :*

- elle est difficile à expliquer, en tout cas à rédiger dans le modèle de statuts qui sera transmis à l'ensemble des propriétaires lors de l'enquête publique;
- elle prend en compte la surface totale de l'AFA, ce qui implique que le nombre de voix des propriétaires est susceptible de changer lors de toute évolution de la surface de l'AFA.

*Si le comité de pilotage a déjà passé beaucoup de temps sur cette notion, son importance mérite peut-être qu'on s'y attarde encore ?*

### **Les autres points à préciser :**

Parmi les points à finaliser dans le projet de statut se trouve la définition du nombre de membres du syndicat . Si les AFP existantes ont opté pour une composition variant entre 4 et 6 titulaires et le même nombre de suppléants, le comité de pilotage se demande quelles sont les obligations légales en la matière :

- Est ce nécessaire d'élire des suppléants ?
- Doit on convoquer systématiquement au comité de pilotage à la fois les titulaires et les suppléants ?
- Quel est le nombre de syndic le plus approprié ?

Face à ces questions juridiques, il semble nécessaire d'interroger un juriste compétent en la matière.

Hervé Weisbrod suggère d'inviter pour le prochain comité de pilotage, Fanny Hello, juriste à la Chambre d'Agriculture.

### **Droit de délaissement (article 23) :**

Les propriétaires ayant voté contre la mise en place de l'AFA lors de l'enquête publique disposent d'un droit de délaissement de leur parcelle. C'est à dire que les statuts doivent leur garantir un repreneur s'ils désirent céder leurs parcelles. C'est l'objet de l'article 23. La commune ne souhaitant pas acquérir des parcelles, une réflexion a été menée sur la possibilité de demander à la SAFER d'assurer un portage dans l'attente d'un preneur. Cette solution n'a pas été retenue pour deux raisons :

- le montage est trop complexe au regard d'une situation qui a peu de chance de se présenter (aucun cas recensé dans les AFP en Isère jusqu'à maintenant),
- la commune devra se porter garante auprès de la SAFER d'acquérir les parcelles en dernier ressort (si la SAFER ne trouve pas d'acquéreur).

Par conséquent, la proposition est d'identifier la commune comme acquéreur en cas de délaissement, avec possibilités de revente ultérieure si de nouveaux propriétaires intéressés se font connaître.

## **5/ Organisation du prochain comité de pilotage**

A l'ordre du jour : finalisation des statuts, et travail sur le règlement intérieur

Date prévue pour le prochain comité : 14 janvier.

*Remarque : Hervé Weisbrod étant absent le 14 janvier il a été proposé de maintenir ce temps de travail déjà programmé mais de le consacrer à une réflexion sur le projet de règlement. Seulement deux personnes ayant pu se rendre disponibles pour cette réunion il ne sera pas fait de compte rendu. Les pistes de réflexion abordées seront cependant utilisées pour alimenter le débat de la réunion prévue le 24 mars.*

## **6/ Questions diverses**

Mise à jour du fichier des membres du comité de pilotage : il a été décidé que les membres inscrits initialement dans le comité, et qui n'y ont jamais participé ne soient plus convoqués pour les réunions prochaines. 3 membres du comité sont concernés.